

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/07/2012

* * * * *

Le 19 Juillet 2012, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à la Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents :

Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, GEFFRAY Jérôme, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Excusés ayant donné procuration :

MM : FLEUR Dany à M. LEFÈVRE Guy, GAUDIN Jean-Pierre à Mme PEREIRA Marie Manuela, GEORGE François à Mme VIAUD Anne-Marie,

Secrétaire de séance: Mme PEREIRA Marie Manuela

* * * * *

- **PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS**

Monsieur le 1^{er} adjoint et Madame l'adjointe exposent au conseil les éléments du diaporama relatif au projet de territoire présenté le 20 juin dernier à l'ensemble des conseillers municipaux des seize communes de la communauté.

Ce projet de territoire implique un parti d'aménagement, un parti de développement et une gouvernance. Ce programme comprendra un programme pluriannuel d'actions concrètes, financièrement faisables, et sera cohérent avec les compétences et l'organisation de la communauté.

Le débat est essentiellement lié à la réhabilitation de la piscine ou au choix d'un équipement neuf : centre aquatique (piscine neuve environ 7 millions d'euros, réhabilitation 4,5 millions d'euros en investissement) ainsi qu'au déficit de fonctionnement d'une telle installation.

Les conseils municipaux doivent débattre sur les scénarios présentés et les délégués communautaires voteront le 20 septembre 2012.

Quatre scénarios sont analysés avec leur incidence financière :

Scénario 1 : financement de l'ensemble du projet de territoire sans piscine

Scénario 2 : financement de la piscine sans autre nouvelle action

Scénario 3 : financement de la rénovation de la piscine et de l'ensemble des nouvelles actions du projet

Scénario 4 : financement de la piscine neuve et d'une partie des nouvelles actions du projet avec deux hypothèses de hausse de la fiscalité.

Après un échange sur ces quatre scénarios, Madame le Maire propose de ne pas voter ce jour car trois conseillers sont absents.

Certes, ils ont donné des pouvoirs mais le prochain conseil ayant lieu le 6 septembre, le délai permettra à tous les conseillers de réfléchir à la décision qu'ils devront prendre.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Conformément à l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- **de PRENDRE ACTE** de la présentation de ce rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères,
- **d'APPROUVER** ce rapport,
- **de GARANTIR** que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le rapport sur l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2011.

Après en avoir pris connaissance et fait lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2011.

- **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DE LA GÂTINE**

En application de l'article 224-3 du code des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente le Rapport Annuel 2011 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable du SIAEP de la Gâtine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le rapport

annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de la Gâtine et garantit que ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen que souhaite le consulter.

- **INFORMATIONS SUR LES DEVIS REÇUS POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2012**

Madame le Maire informe le conseil de la réunion de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis concernant le marché des travaux de voiries le 22 juin 2012. Quatre entreprises ont répondu : entreprise COLAS, entreprise GTTP, entreprise VERNAT, entreprise DUBOIS.

Après l'étude détaillée des offres de base effectuée par le maître d'œuvre, le classement proposé a été le suivant :

1 = GTTP

2 = COLAS

3 = VERNAT

4 = DUBOIS

L'entreprise la mieux disante GTTP a été retenue pour un montant total de 26 489,73 € TTC. Les travaux de voirie concernent Le Haut Pavot (3 tronçons) et la Joubardière.

- **INFORMATIONS SUR LES DEVIS REÇUS POUR TRAVAUX DE BUSAGE ET CHEMINEMENT PIÉTONNIER**

Le marché concernant les travaux de busage et le cheminement piétonnier doit être renégocié, le maître d'œuvre devant rencontrer, à la mairie le 20 juillet, les services du Conseil Général afin de se mettre d'accord sur le diamètre du busage.

- **DEVIS ASSURANCE TRACTEUR**

L'assureur de la commune (AREAS) a été contacté afin d'assurer le tracteur nouvellement acheté. Une assurance provisoire a été contractée. Le conseil mandate Madame le Maire pour négocier l'assurance définitive à partir des deux devis proposés (l'un de 192,00 € TTC, l'autre de 330,00 € TTC, ne couvrant pas les mêmes risques).

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Démission de Monsieur le Premier Adjoint**

Madame le Maire fait lecture de la lettre de démission de Monsieur le Premier Adjoint qui sera effective le 1^{er} août 2012. Cette lettre sera envoyée à Monsieur le Préfet et le conseil procédera à un renouvellement de mandats des adjoints en septembre.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier Adjoint pour son action au service de la commune et de toute la population de Dame-Marie-les-Bois. Elle regrettera sa présence amicale et son efficacité. Tous les membres du conseil s'associent à ses remerciements.

- **Subvention « amende de police »**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de financement du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 55 du Vau Corneille au titre du reversement du produit des amendes de police par le Conseil Général a été acceptée. La subvention obtenue s'élève à 4 506,00 € représentant 22,53 % du coût prévisionnel des travaux.

- **Informations ZDE**

Madame le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire du 17 juillet concernant la ZDE. Elle rappelle que lors du bureau communautaire du 14 avril 2011, il avait été décidé à l'unanimité d'attendre les conclusions du Schéma Régional Éolien avant de soumettre le dossier ZDE complété au conseil communautaire puis le cas échéant de la déposer en préfecture.

Madame le Maire est intervenue dans le débat pour demander que le périmètre de la ZDE se confonde avec la limite du secteur défini par le schéma régional éolien. Ainsi, il n'y aurait pas d'implantations d'éoliennes au sud de l'autoroute sur la commune de Saint Nicolas des Motets. Sa proposition a été retenue.

Le conseil communautaire a procédé au vote et a donné un avis favorable à la ZDE avec :

- Pour la commune d'Auzouer en Touraine pas de modification
- Pour la commune de Saint Nicolas des Motets modification du périmètre de la ZDE pour que le zonage corresponde exactement au périmètre préconisé par le SRE (Schéma Régional Éolien), à savoir jusqu'en limite de l'autoroute A 10.

Journal de Dame-Marie-les-Bois

La confection du journal est en cours. Il devrait sortir début août.

2012

A Dame-Marie-les-Bois, le 1er août

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**